



Décision de la CCECG n° 2/2021
Répartition des examens de certificat d'ECG pour les candidates et candidats possédant des talents particuliers, en cas de situations exceptionnelles

Situation initiale et exposé du problème	<p>L'encouragement des talents particuliers dans les domaines des arts visuels, de la musique et du sport vise à permettre aux élèves possédant des talents particuliers de suivre la filière de formation en ECG grâce à l'adaptation des conditions générales. Ces mesures peuvent être mises en place en tout temps, que la durée de la formation en filière ECG ordinaire ait été prolongée ou non, cf. art. 83 et 85 ODEM.</p> <p>En cas de prolongation de la formation à plus de trois ans, les examens de certificat d'ECG peuvent être, à titre exceptionnel et sur demande, répartis sur les deux dernières années de formation.</p> <p>Si une prolongation de la formation est envisagée, il convient de déposer le plus tôt possible une demande auprès de la commission d'examen correspondante, via la direction d'école.</p>
Décision	<p>Pour les élèves fréquentant un programme d'encouragement des talents durant la formation en ECG, les examens de certificat d'ECG peuvent être répartis sur deux sessions d'examens dans des cas exceptionnels, par exemple en raison d'un entraînement intensifié dans la perspective d'une participation à des championnats du monde, aux Jeux olympiques ou à des compétitions comparables. Dans ce cas, les examens de mathématiques, de la langue première et d'une discipline spécifique au domaine professionnel choisi ont lieu lors de la deuxième session.</p> <p>Les candidates et candidats doivent déposer les demandes requises auprès de la présidente ou du président de la CCECG, accompagnées des justificatifs de la situation particulière motivant la répartition des examens, dès la période de préparation et le plus tôt possible, mais dans tous les cas avant la répartition des leçons relatives à l'enseignement préparatoire (cf. art. 11 ODEM).</p>
Date	22 octobre 2021
Notifiée à	<ul style="list-style-type: none">• CCEDCG• CDECG• INC
Statut	Projet d'arrêté
Annexés	<p>Ordonnance de Direction sur les écoles moyennes (ODEM, RSB 433.121.1) Directives concernant l'organisation des examens d'ECG (https://www.bkd.be.ch/content/dam/bkd/dokumente/fr/themen/bildung/mittelschulen/commission-et-conferences/ams-directives-examens-de-certificat-ecg-a-partir-de-2021.pdf)</p>